

# **Stratégie ESS de la Ville de Lille**

**20 priorités pour faire  
de l'Economie Sociale et Solidaire à Lille le levier  
de la transformation soutenable du territoire**

## **Délibération-cadre 2021-2026**

**Feuille de route n° 1 – 2021-2023**

## SOMMAIRE

<b>1. Définition et éléments de contexte.....</b>	<b>3</b>
1.1 L'économie sociale et solidaire, un mode d'entreprendre et de développement économique spécifique reconnu par la Loi.....	3
1.2 Lille, une ville pionnière en ESS.....	4
1.3 L'ESS à Lille, Hellemmes, Lomme en chiffres.....	5
<b>2. Processus d'élaboration de la délibération-cadre 2021-2026.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Stratégie ESS 2021-2026 : feuille de route 2021-2023 de la délibération cadre ..</b>	<b>7</b>
3.1 Principes prioritaires de la stratégie ESS 2021-2026 .....	7
3.2 Feuille de route ESS 2021-2023 : 4 axes stratégiques pour 20 objectifs opérationnels.....	8
Axe 1 – Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle.....	8
Axe 2 – Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire .....	12
Axe 3 – Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes .....	14
Axe 4 – Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS .....	16
<b>4. Pilotage, animation, évaluation .....</b>	<b>18</b>
4.1 Pilotage et animation de la stratégie 2021-26 .....	18
4.2 Mise à jour de la feuille de route et évaluation de la stratégie.....	19

## 1. Définition et éléments de contexte

### 1.1 L'économie sociale et solidaire, un mode d'entreprendre et de développement économique spécifique reconnu par la Loi.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une composante de l'économie reconnue juridiquement. La Loi du 31 juillet 2014 en précise le contenu et le périmètre. Il s'agit d'abord d'un *mode spécifique d'entreprendre* qui regroupe les initiatives et les entreprises qui répondent à des principes tels que :

- ✓ Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- ✓ Une gouvernance démocratique, une information et une participation des parties prenantes (associés, salariés) aux prises de décision non liées à leur apport en capital,
- ✓ Des bénéfices principalement consacrés au développement de l'entreprise,
- ✓ La constitution de réserves impartageables.

Ces règles statutaires sont communes aux coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Les sociétés commerciales qui respectent les principes de l'ESS, les critères d'utilité sociale et des règles encadrant l'affectation des bénéfices appartiennent également à l'ESS.

La Loi sur l'ESS de 2014 met en lumière des leviers juridiques pour les collectivités locales. Entre autres :

- Un *cadre juridique sécurisé pour la subvention* (article 59). Il se distingue clairement des procédures de marchés publics.
- La possibilité d'établir jusqu'à hauteur de 50% la *prise de participation des collectivités dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)* (article 33). La Ville de Lille est sociétaire de plusieurs SCIC.
- La reconnaissance et le soutien aux *Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)* qui regroupent sur un même territoire des entreprises de l'ESS, des entreprises « classiques » et d'autres organisations dont les collectivités locales (article 9). Le PTCE est un outil pour développer des projets coopératifs économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Il donne un cadre légal et financier à des solutions locales, imaginées par les acteurs du terrain, pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs économiques. En cela, il permet d'incarner la passerelle entre l'ESS et le reste de l'économie. Il y en a 56 en France (mai 2021). La relance des PTCE a été actée en mai 2021 par l'Etat. Lille compte un PTCE depuis 2013 : Initiatives et Cité.
- Un *schéma de promotion des achats publics socialement responsables*, obligatoire pour les collectivités territoriales ayant plus de 100 millions € de marchés publics (article 13). La Ville de Lille a adopté son SPASER au Conseil Municipal du 22 novembre 2019.
- Une définition du *commerce équitable élargie aux échanges avec des producteurs au Nord*, notamment en France (article 94) qui donne une assise aux circuits courts.

Permettant la mise en place d'événements fédérateurs localement et des réflexions territoriales intéressantes autour de la notion de production locale.

La référence à l'ESS comme *un mode de développement économique* rejoint la conception initiale des premiers plans lillois de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) développés depuis 2001.

Dans cette perspective, les valeurs historiquement partagées par les acteurs lillois de l'ESS méritent d'être rappelées : *l'utilité sociale* des biens et services produits, la promotion du *développement durable*, la *solidarité* dans la répartition des excédents, la contribution à *la mixité sociale* et *l'équilibre Nord-Sud*, la *démocratisation de l'économie*. Elles donnent un sens et un horizon au développement territorial auquel contribue la création d'activités économiques et d'emplois par les initiatives et entreprises de l'ESS.

## 1.2 Lille, une ville pionnière en ESS

La politique d'ESS de la Ville de Lille<sup>1</sup> a été pionnière et a donné lieu à la réalisation de 4 plans pluriannuels de 2002-2006, 2007-2010, 2011-2015 et 2016-2020. Elle a été initiée à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs lillois.

La Ville de Lille est une des premières collectivités locales en France à avoir construit une action publique dédiée à l'ESS et à échanger sur ses pratiques avec d'autres élus et agents de collectivités locales au sein notamment du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES).

Prise de participation dans des SCIC, soutien à la construction d'un pôle de la finance solidaire, promotion et mise en visibilité des initiatives et entrepreneurs lillois de l'ESS, animation territoriale et renforcement des réseaux ESS, construction d'une Maison de l'économie sociale et solidaire, soutien à des Coopératives d'Activité et d'Emploi, co-financements de tiers-lieux, utilisation d'un bail emphytéotique administratif pour le Bazaar Saint So, site pilote pour l'occupation d'un terrain sur le secteur Concorde avec une activité de maraîchage à vocation productive et participative, etc., nombreuses ont été et demeurent les expérimentations conduites par la ville de Lille.

Ce savoir-faire en matière de politique publique s'est rapidement articulé avec la politique régionale de l'ESS, puis a été en partie transféré à la Métropole Européenne de Lille (MEL) à travers plusieurs actions menées en synergie lors des deux précédents mandats.

Cette capacité d'expérimentation et d'innovation de l'ESS lilloise fait écho à la forte concentration des établissements et des emplois de l'ESS sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes.

---

<sup>1</sup> La mention « Lille » ou « lillois » englobe Hellemmes et Lomme, communes associées.

### 1.3 L'ESS à Lille, Hellemmes, Lomme en chiffres

Selon l'INSEE, en 2017<sup>2</sup>, l'ESS comprenait 17 835 emplois à Lille, soit 11,89% des emplois à Lille (contre 19 898 emplois, soit près de 12 % de l'emploi total sur Lille en 2012<sup>3</sup>).

On y compte 1243 établissements (contre 1267 en 2013).

Les associations représentent 88% des effectifs soit 1092 établissements, les coopératives 7%, les mutuelles 5,5%, les fondations 0,5%.

Les secteurs d'activité les plus représentés sont dans l'ordre : action sociale, arts et spectacles, services divers, enseignement, activités financières et d'assurance.

*Quelle que soit la source des données utilisées, il semble « que le nombre d'établissements et d'emplois ESS est en baisse depuis 2016 : réduction des contrats aidés en 2017, mouvement de rapprochement lié à des évolutions réglementaire dans le secteur de l'assurance et bancaire, difficultés pour certains secteurs comme le sanitaire et social de se positionner sur les marchés publics... Cette baisse concernant l'ensemble de l'ESS au niveau national peut perturber une analyse de l'impact d'une politique locale ».*

## 2. Processus d'élaboration de la délibération-cadre 2021-2026

La réflexion sur la politique publique municipale de l'ESS est d'autant plus pertinente qu'elle est partagée et co-construite par un grand nombre d'acteurs. **L'expérience de ces acteurs, leur connaissance fine des milieux associatifs, économiques et de la création d'entreprises ont servi de base** pour tirer le bilan des actions menées conjointement et pour imaginer de nouvelles actions partenariales et de nouveaux projets à soutenir ainsi que pour définir le mode de gouvernance de la stratégie 2021-2026 et sa délibération-cadre.

La construction de cette stratégie est **le fruit de consultations et de discussions réalisées au premier trimestre 2021** avec l'adjoint au Maire délégué à l'ESS, d'autres élus de la Ville de Lille<sup>4</sup>, le service Action Économique et Commerce, des directeurs de services et chargés de mission d'autres services de la Ville, les équipes techniques ESS de la Métropole Européenne de Lille et du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les représentants de principaux **réseaux de l'ESS, les réseaux locaux d'accompagnement** et des acteurs économiques ont été interrogés. Le RTES, la Chair'ESS, la Coorace Hauts-de-France, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS Hauts-de-France), l'APES (Association pour une Economie Solidaire), Nord Actif et le Pôle de Coopération Economique (PTCE) Initiatives et Cités ont donné leur point de vue sur la prospective.

<sup>2</sup> La comparaison entre les données de 2015 et les données de 2017 peut-être compliquée en raison d'un changement de la base de données de l'INSEE (de CLAP vers FLORESS) qui intègre un périmètre légèrement différent.

<sup>3</sup> INSEE Analyses Nord-Pas-de-Calais, n°12, Février 2015.

<sup>4</sup> Audrey LINKENHELD, 1ère adjointe déléguée à la Transition écologique et au développement soutenable (Finances – Climat – neutralité carbone – énergie – économie) / Marielle RENGOT, 19ème adjointe déléguée à la Vie associative (Associations – Maison des associations – Bénévolat) / Mabrouk ZOUAREG, 3e Adjoint au Maire d'Hellemmes délégué aux Solidarités, Inclusion, Action Sociale, CCAS, Logement et Economie Solidaire / Jean-Christophe LIPOVAC, Adjoint au Maire de Lomme à la Politique de Transition Écologique, Économique et Solidaire, de la Politique Air-Énergie-Climat, de la Biodiversité / Julien PILETTE, Conseiller Municipal délégué à Euraclimat, ville de Lille / El Madani OULKEBIR, Conseiller Municipal délégué à l'Innovation économique dans les quartiers, Ville de Lille.

Un **questionnaire bilan** envoyé à une base mail de 348 destinataires a obtenu **80 réponses** et comportait quelques questions sur l'avenir de la politique publique ESS.

**Deux notes prospectives** rédigées par les cabinets, l'une portant sur les accompagnements innovants et l'autre sur l'économie de proximité ont également été rédigées et ont servi de matière aux propositions.

Des entretiens qualitatifs ont par ailleurs été menés **avec les villes** de Lyon et de Bordeaux, Rennes, Metz, Nancy et Strasbourg.

**Quatre temps de consultation** et de concertation ont été organisés, réunissant au total environ **122 personnes**.

- Par exemple, le 11 janvier 2021, le comité de pilotage élargi du plan a réuni **36 personnes** dont différents acteurs du réseau de l'ESS<sup>5</sup>, le Conseil Régional, la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des élus, des directeurs de service, pour lancer la dynamique.
- Le 25 mars 2021 ce sont les services municipaux<sup>6</sup>, réunissant 6 personnes, qui ont pu échanger sur le bilan et les perspectives.
- Le 23 avril 2021, un second comité de pilotage élargi a pu mettre en lumière les premiers éléments prospectifs du bilan du PLDESS 2016-2020. **30 personnes** étaient présentes.
- Enfin, le 30 mai 2021 lors de **l'événement digital « Accélérer le développement de l'ESS à Lille »**, **70 personnes** ont pu prendre connaissance des éléments de bilan mis en exergue. Elles ont ainsi pu échanger lors de 5 ateliers thématiques :
  - accompagner la consolidation et le changement d'échelle des structures de l'ESS du territoire lillois ;
  - accélérer le développement des partenariats IAE-ESS ;
  - poursuivre l'engagement municipal en faveur de la transition alimentaire ;
  - mettre en œuvre un programme de promotion de l'entrepreneuriat social dans les quartiers prioritaires lillois ;
  - co-construire de nouvelles politiques publiques entre la Ville et les acteurs de l'ESS.Les nouveaux axes proposés **reprennent les conclusions** de ces ateliers.

Enfin, le 3 juin 2021, **les élus de la Ville ont également pu réagir** sur la proposition de stratégie 2021-2026 lors de la restitution de la consultation et des travaux menés

Par ailleurs, depuis lors, des invitations à amender le projet de plan par écrit ont été formulées vis-à-vis de plusieurs Directions de la Ville et des partenaires.

---

<sup>5</sup> Acteurs pour une Economie Solidaire en Nord Pas-de-Calais (APES)), Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), URSCOP, URIOPSS, Maillage, Initiatives et Cité, Nord Actif

<sup>6</sup> Action Économique et Commerce, Culture, Commande publique, Développement Durable, Politique de la Ville

### 3. Stratégie ESS 2021-2026 : feuille de route 2021-2023 de la délibération cadre

#### 3.1 Principes prioritaires de la stratégie ESS 2021-2026

La stratégie ESS 2021-2026 maintient les acquis des précédents plans locaux de développement de l'ESS et reprend à son compte plusieurs de ses principes prioritaires, à savoir :

- ✓ La création d'activités économiquement viables, créatrices d'emplois pérennes et utiles socialement.
- ✓ La consolidation de projets et la pérennisation d'expériences conduits dans les précédents plans.
- ✓ La contribution du PLDESS aux dynamiques de territoire, en particulier au développement socio-économique des quartiers.
- ✓ La transversalité avec les autres politiques et services de la Ville de Lille.
- ✓ L'articulation de ses actions avec les collectivités locales et leurs établissements publics qui soutiennent l'ESS.
- ✓ La participation active des citoyens et des acteurs économiques à ses actions.

**La stratégie ESS 2021-2026 repose sur la volonté politique suivante : faire de l'ESS un levier de transformation sociale, écologique et économique du territoire en positionnant ses acteurs comme les piliers d'une ville soutenable, circulaire et solidaire.**

Cette stratégie se décline en 4 grands axes d'intervention qui décrivent au total 20 objectifs prioritaires :

- axe 1 : financer ;
- axe 2 : accompagner ;
- axe 3 : co-construire les politiques publiques ;
- axe 4 : animer.

L'ensemble des objectifs, des axes stratégiques, des actions proposées concerne les trois communes associées : **Lille, Hellemmes et Lomme**. Le partage de bonnes pratiques et d'expériences à l'échelle des 3 villes est ainsi facilité.

### 3.2 Feuille de route ESS 2021-2023 : 4 axes stratégiques pour 20 objectifs opérationnels

#### Axe 1 – Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle

- **Nouveaux objectifs** : capitaliser sur la renommée de l'appel à projets « Initiatives économiques et solidaires » existant ; **proposer un accompagnement financier au-delà de la phase d'amorçage** ou de consolidation des structures **vers le changement d'échelle**.
- **Enjeu stratégique** : **agir sur l'ensemble du cycle de vie des structures de l'ESS** en leur proposant des financements adaptés ou en les réorientant vers d'autres financeurs.
  - **1.1 Développer de nouveaux leviers de financement pour l'amorçage de projets économiques collectifs innovants**
    - Solliciter des réponses nouvelles, sous forme ESS, pour répondre à des besoins non satisfaits, identifiés par la municipalité ou des partenaires externes, de manière à faire émerger des initiatives économiques solidaires innovantes.
    - Participer au pré-amorçage de projets économiques en co-finançant des études de faisabilité afin d'accompagner les entrepreneurs sociaux lillois, hellemmois, lommois, notamment issus des quartiers prioritaires, à développer leurs projets au sein de structures de l'ESS lilloises, hellemmoises et lommoises existantes. Développer, par exemple, pour cela, des synergies avec Nord Actif dans le cadre du Fonds d'investissement pour le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire (FIDESS).
  - **1.2 Faciliter et encourager l'entrepreneuriat collectif**
    - Participer de manière active à la gouvernance des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) dans lesquelles la municipalité est associée et a investi du capital.
    - Formaliser une stratégie de participation de la Ville dans les SCIC et la rendre lisible : définir les critères pour entrer et investir, pour recapitaliser si nécessité, pour en sortir.
    - Valoriser la stratégie d'investissement de la Ville dans les SCIC auxquelles elle participe dans les réseaux tels que la Chambre régionale de l'ESS Hauts-de-France (CRESS), l'Association pour une économie solidaire (APES) ou le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES).

- Promouvoir les Coopératives d'Activités et d'Emploi auprès des porteurs de projet, notamment dans les quartiers prioritaires.
- **1.3 Soutenir l'amorçage des activités d'utilité sociale et environnementale à travers l'Appel à projets permanent ESS**
    - Orienter les financements d'aide au démarrage sur l'Appel à projets permanent « proposez, lancez et accélérez vos solutions pour la transition sociale, écologique et économique du territoire lillois, hellemmois et lommois ».
    - Communiquer largement sur cet appel à projets : Maisons de quartier, Maison des associations, articles dans les médias de la Ville, presse, réseaux sociaux...
    - Créer une page sur les lauréats de l'Appel à projets permanent sur le site Internet de la Ville pour les valoriser.
    - Appuyer le droit à l'expérimentation (prototypes, recherche-action) dans ce cadre.
  - **1.4 Appuyer la consolidation des projets ESS stratégiques pour la municipalité**
    - Financer des structures de l'ESS en phase de consolidation, qui répondent à un enjeu de politique publique de la municipalité.
    - Etablir collectivement des critères pour ce faire.
  - **1.5 Accompagner le changement d'échelle des structures de l'ESS**
    - Soutenir l'émergence d'un incubateur proposant un programme d'accélération, avec des moyens humains et financiers significatifs pour créer une forte dynamique de changement d'échelle<sup>7</sup> en lien avec les collectivités territoriales partenaires.
    - Cartographier et faciliter la coordination de l'ensemble des acteurs existants sur l'accompagnement et le financement pour créer une dynamique de réseau.

---

<sup>7</sup> « Le changement d'échelle d'une entreprise sociale est le processus par lequel la structure cherche à préserver ou à maximiser son impact social, en renforçant son organisation ou en s'appuyant sur son écosystème. » (...) « Une structure d'utilité sociale peut adopter une ou plusieurs des cinq stratégies listées ci-dessous quand elle souhaite changer d'échelle :

**La diversification** : créer une nouvelle activité pour enrichir son modèle

**La duplication** : répliquer son modèle sur d'autres territoires

**La fertilisation** : diffuser son savoir-faire à plus grande échelle

**La coopération** : se rapprocher d'autres structures pour faire mieux et plus

**La fusion** : regrouper son patrimoine avec une autre structure. »

Source : portail web de l'Avise sur [www.avise.org](http://www.avise.org) . Ces définitions sont celles qui ont été retenues en priorité par la MEL en 2021. L'appel à projets « Entreprendre autrement avec la MEL », se concentre sur les stratégies les plus courantes : diversification, duplication et coopération.

- Participer à établir une cartographie de l'ensemble des financements activables par les structures de l'ESS, de l'amorçage jusqu'au changement d'échelle, et communiquer cet outil auprès des porteurs de projet reçus.
  - Inciter les porteurs de projet lillois, hellemmois, lommois à changer d'échelle sur le territoire de la métropole afin de bénéficier d'un financement à travers l'articulation entre l'appel à projets lillois et l'appel à projets métropolitain de manière à bénéficier d'un cofinancement Ville / MEL.
  - Attirer des structures de l'ESS en fort développement d'autres régions et dont les solutions répondent à des besoins locaux sur le territoire lillois.
- **1.6 Expérimenter de nouveaux outils financiers**
    - Constituer un club de financeurs locaux de l'ESS (ex. : Nord Actif, pôle de la finance solidaire (Autonomie et Solidarité, Cigales, Nef), réseau bancaire, Crédit Municipal, Fondation de Lille, mutuelles, fondations, etc.). pour mettre en relation ses membres avec les porteurs de projets.
    - Réaliser une étude sur les outils financiers innovants à activer en tant que municipalité (maison du crowdfunding, Crédit Municipal, mobilisation de la Fondation de Lille, fonds de dotation, revenu de transition écologique, etc.).
    - Mettre en œuvre un ou plusieurs outils financiers recommandés dans le cadre de cette étude.
  - **1.7 Faciliter l'accès au foncier**
    - Sensibiliser toutes les parties prenantes (services municipaux, bailleurs sociaux, etc.) à la facilitation de l'accès au foncier des structures de l'ESS dans l'ensemble des projets immobiliers de rénovation ou de construction de la Ville.
    - Travailler avec les autres niveaux de collectivités locales à la détection des opportunités d'accès au foncier pour l'ESS, notamment dans la perspective de créer une foncière pour les lieux d'innovation sociale.
    - Appuyer la promotion du dispositif « bail commercial d'utilité sociale » développé par l'APES.
    - Définir une ambition commune, une animation partagée et travailler la mise en réseau des lieux totems de l'ESS sur le territoire et des services qu'elles peuvent proposer aux structures de l'ES. (Ex. : Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, Maison des Associations, Bazaar Saint So, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, réseau de la Compagnie des Tiers-lieux, Fabrique Citoyenne des Transitions de Lomme, réseau LM5 à Hellemmes).

### ▪ 1.8 Accélérer la commande publique responsable

- Poursuivre le développement de l'intégration de critères « développement durable » dans la commande publique.
- Déployer le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).
- Poursuivre le déploiement des clauses d'insertion et améliorer la qualité des parcours en incluant la notion de responsabilité sociétale dans l'écriture des marchés.
- Etre en veille sur les dispositifs spécifiques de la commande publique (achat public innovant, marchés réservés auprès des structures d'insertion et du secteur adapté et protégé, ainsi qu'auprès de l'ESS), partenariat d'innovation...). Les développer, le cas échéant.
- Développer les rencontres achats - sourcing entre professionnels publics et privés sur la base des réseaux existants (Club busin'ess, osez l'ESS...).
- Promouvoir l'accès à la commande publique des TPE-PME.
- Organiser des sessions de présentation des entrepreneurs des Coopératives d'Activités et d'Emploi au sein de la municipalité afin de mieux connaître leur offre.

## Axe 2 – Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire

- **Nouveaux objectifs** : faciliter les coopérations entre entreprises classiques et structures de l'ESS en capitalisant les travaux entrepris sur l'alimentation durable et en investiguant d'autres **filières** ; s'inscrire dans les projets ESS stratégiques métropolitains.
  - **Enjeux** : faire des structures de l'ESS du territoire un **levier de promotion de valeurs positives et de modes de faire vertueux** auprès de l'ensemble des acteurs économiques; permettre aux porteurs de projet financés d'être **des pionniers, des moteurs ou des piliers du développement soutenable** du territoire.
- **2.1 Explorer les opportunités de développement d'activités d'utilité sociale et environnementale au sein de filières économiques**
- Suivre les filières suivantes génératrices d'emplois : alimentation durable dont agriculture urbaine ; vélo (entrepreneuriat à vélo, entretien, réparation, mobilités douces, logistique urbaine) ; soin aux personnes dont personnes âgées ; entretien / réparation / réemploi / upcycling (économie circulaire) ; écoconstruction et éco-rénovation ; textile ; sans exclusive.
  - Créer un groupe de travail avec la Ville et les acteurs de la filière (ESS, startups, TPE/PME responsables, etc.) pour chaque filière.
  - Mettre en œuvre un hackathon avec les acteurs locaux de chaque filière pour formaliser des enjeux communs et coproduire un plan d'actions.
  - Articuler ces travaux ESS sur les filières avec les priorités métropolitaines (ex. : Programme Alimentaire Territorial métropolitain, future stratégie et plan d'action économie circulaire de la MEL).
  - Mobiliser l'enseignement technique et professionnel et la Chambre de métiers sur les filières concernées.
- **2.2 Soutenir la monnaie locale complémentaire et citoyenne**
- Accompagner et soutenir le développement de l'association Monnaies Locales pour la Métropole Lilloise.
  - Participer au sein de l'association à la promotion de la monnaie locale de la métropole lilloise auprès des acteurs économiques et auprès des habitants de la ville.

▪ **2.3 Promouvoir la production locale et circulaire**

- Participer activement aux travaux de l'APES sur la production locale pour faire rayonner les acteurs ESS lillois (Constructiv'ESS, PLUS (Production locale d'utilité sociale et solidaire)).
- Favoriser l'édition de supports de communication valorisant les produits locaux, durables, solidaires, responsables, équitables, à destination des professionnels et des particuliers.

▪ **2.4 Favoriser le rapprochement entre structures de l'ESS hors Insertion par l'Activité Economique (IAE) et structures de l'IAE**

- Communiquer dans les médias de la Ville sur les structures ayant un agrément IAE localisées à Lille.
- Inviter systématiquement les acteurs de l'IAE dans les événements ESS organisés par la Ville.
- Faciliter les synergies entre la Maison de l'Emploi et les entrepreneurs de l'ESS afin de proposer aux salariés en insertion des suites de parcours professionnels au sein d'entreprises de l'ESS.

### **Axe 3 – Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes**

- **Nouveaux objectifs :** capitaliser sur le **succès des actions ESS déjà menées en quartier prioritaire** Politique de la Ville ; **irriguer l'ensemble** des politiques publiques municipales avec les principes d'action de l'ESS.
  - **Enjeu :** déployer une **démarche d'innovation publique en coproduisant** les politiques publiques sectorielles avec les acteurs de l'ESS.
- 
- **3.1 Développer une politique publique culturelle, sociale et solidaire**
    - Mobiliser les acteurs et les outils de l'ESS pour accompagner la politique culturelle soutenable et durable de la Ville.
    - Faciliter la création de coopérations entre acteurs culturels hors ESS et de l'ESS (entrepreneurs-salariés des CAE, intermittents, associations, collectifs, etc.) dans un objectif de mutualisation de ressources et d'innovation.
  
  - **3.2 Faciliter l'apprentissage des valeurs coopératives et l'engagement dans l'économie solidaire dès le plus jeune âge**
    - Participer à l'organisation de la Semaine de l'ESS à l'École dans un maximum d'établissements scolaires élémentaires autour d'une programmation concertée avec les acteurs locaux de la sensibilisation à l'ESS.
    - Mettre à disposition des jeux coopératifs dans les médiathèques.
    - Soutenir la création de Coopératives Jeunesse de Services (CJS) et de Coopératives Jeunes Majeurs (CJM).
  
  - **3.3 Faciliter le lien entre la vie associative et les initiatives portées par l'ensemble des structures de l'ESS**
    - Créer des outils de promotion de l'ESS auprès des entreprises classiques lilloises mutualisés entre plusieurs délégations (vie associative, ESS et IAE) valorisant les différentes formes de coopération (mécénat, achats responsables, etc.).
    - Organiser des temps conviviaux croisés entre associations, coopératives et TPE/PME de l'ESS au sein de la Maison des associations sur des thématiques de travail communes (mutualisation, coopération, etc.).

- Organiser des temps de formations à l'ESS à destination de l'équipe de la Maison des Associations et des associations au sein de la MDA, notamment les associations employeuses.
- Développer des synergies avec la Maison des Associations pour co-construire un parcours d'orientation harmonisé des porteurs de projet.

▪ **3.4 Accélérer le développement d'activités économiques d'utilité sociale et environnementale dans les quartiers prioritaires**

- Sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à l'ESS.
- Faire des Maisons de quartier des ambassadeurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise en les positionnant comme relais de l'appel à projets et espaces de dialogue avec les entrepreneurs sociaux du territoire.
- Accompagner, aiguiller, mettre en réseau, les entrepreneurs issus des quartiers prioritaires pour qu'ils puissent développer leurs projets avec les modes d'entreprendre de l'ESS, notamment à travers l'incubateur (cf. axe 1).
- Associer les autres services thématiques concernés par un projet lors de rencontres avec des porteurs de projets innovants intéressés par l'appel à projets ESS afin de permettre aux structures de l'ESS d'émarger sur d'autres politiques publiques.

## Axe 4 – Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS

- **Nouveaux objectifs :** renforcer la **transversalité** de l'ESS dans les politiques publiques en co-organisant de **nouveaux événements** autour du développement durable, de la culture, de la jeunesse, etc.
- **Enjeux :** assurer une animation et une mise en réseau régulière des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois ; participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les événements locaux et nationaux emblématiques à l'intérieur desquels peuvent s'inscrire les politiques publiques menées par la municipalité.

### ▪ 4.1 Animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS

- Etablir un programme du Mois de l'ESS sur la Ville de Lille en coordination avec la CRESS Hauts-de-France.
- Organiser un temps fort municipal pendant le Mois de l'ESS avec les structures, réseaux et financeurs de l'ESS et les réunir.
- Coordonner les acteurs réunis depuis 6 ans dans le collectif local de la Quinzaine du Commerce Équitable en lien avec les actions de la Ville en soutien du commerce local, responsable, durable.
- Organiser de nouveaux événements pour assurer la transversalité des politiques publiques avec l'ESS dans l'objectif de créer des liens opérationnels avec les services (ex. : avec le Développement durable, organiser un événement commun pendant la Semaine Européenne du Développement Durable ; avec la culture, faire découvrir tiers-lieux et espaces culturels sous statut ESS lors des Journées Européennes du Patrimoine, avec l'Education, contribuer à mettre en avant des structures ESS dans la programmation de la Semaine de l'ESS à l'école, etc.).
- Créer un « réflexe ESS » dans l'ensemble des services de la Ville avec un système de parrainage et la création d'ambassadeurs de l'ESS dans les services.

### ▪ 4.2 Développer des liens opérationnels avec les accompagnateurs de projets économiques

- Evaluer le nombre de projets accompagnés à travers les échanges avec les structures d'accompagnement de porteurs de projets économiques d'ampleur régionale.
- Structurer un groupe de travail annuel avec ces accompagnateurs pour « faire réseau » et détecter des opportunités de nouveaux accompagnements en lien avec les besoins exprimés par les structures de l'ESS rencontrées par la Ville.

▪ **4.3 Etudier la mise en place d'une marque ou d'un label incitant à la coopération entre acteurs de l'ESS et commerces engagés**

- Réaliser un travail de veille sur les marques et labels territoriaux relatifs à l'ESS.
- Définir les engagements des membres du label ou de la marque via un groupe de travail entre commerçants et entrepreneurs de l'ESS engagés, en s'appuyant sur les réseaux déjà constitués (Quinzaine du Commerce Équitable, monnaie locale, économie circulaire). Faciliter et organiser les échanges.
- Réfléchir à la promotion de ce label (plateforme numérique, événements réguliers de mise en réseau et de valorisation) et étudier son déploiement (marque de reconnaissance des événements incitant à la coopération entre acteurs ESS et commerces classiques engagés pour faire suite aux travaux menés pendant les rencontres lilloises de l'ESS 2016-19 ou les Constructiv'ESS 2019).

▪ **4.4 Agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille**

- Faire rayonner la politique publique ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les instances de concertation économique métropolitaines et s'inscrire dans les stratégies économiques et territoriales métropolitaines.
- Participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois dans la programmation événementielle de l'ESS pilotée par la MEL, (ex. : Assises métropolitaines de l'ESS, comité métropolitain de l'ESS notamment).
- Faciliter la mise en réseau des acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois au niveau métropolitain pour accompagner leur rayonnement à une échelle plus large (ex. : partage de bonnes pratiques, interconnaissance, réseau des tiers-lieux, etc.).

## 4. Pilotage, animation, évaluation

### 4.1 Pilotage et animation de la stratégie 2021-26

L'animation du PLDESS doit s'appuyer sur le principe d'une co-construction de la politique publique de l'ESS avec tous les acteurs concernés.

Elle doit être participative pour impliquer et mobiliser ces acteurs le plus largement possible, qu'ils soient municipaux, associatifs, socio-économiques ou acteurs de proximité dans les quartiers et les communes associées.

- ❖ Le **Comité de pilotage multi-partenarial** de la stratégie ESS 2021-2026 est présidé par l'élu délégué à l'ESS de Lille. Il est composé de l'élu délégué à l'économie solidaire à Hellemmes, de l'élu délégué à la transition écologique, économique et solidaire de Lomme, d'élus référents en lien avec la thématique ESS, des techniciens associés, des partenaires institutionnels (MEL et Région) ainsi que des réseaux de l'ESS : APES et CRESS, notamment.

Il a pour rôle de :

- Suivre la réalisation et veiller à la mise en œuvre des axes stratégiques et objectifs opérationnels de la feuille de route ;
- Décider des modalités de soutien des projets ;
- Articuler la démarche locale avec les autres démarches locales, notamment celle de la MEL.

La fréquence de ces réunions est annuelle.

- ❖ Le **Comité d'animation** de la stratégie ESS 2021-2026 regroupe les acteurs de l'ESS, économiques et associatifs intéressés par l'animation territoriale du plan.

Il a pour rôle de :

- Organiser des rencontres de proximité dédiées aux acteurs et habitants lillois ;
- Co-organiser des événements avec la MEL ;
- Être un lieu d'informations sur l'ESS et la stratégie lilloise ;
- Favoriser les échanges sur les projets des acteurs.

La fréquence de ces réunions est semestrielle.

Dans le cadre de ce Comité d'animation et sur un rythme trimestriel ou semestriel, une programmation d'ateliers de travail avec les acteurs de l'ESS lillois, hellemmois, lommois sera mise en place pour poursuivre les travaux effectués sur les 5 thématiques explorées :

- accompagner la consolidation et le changement d'échelle des structures de l'ESS du territoire lillois ;
- accélérer le développement des partenariats IAE-ESS ;
- poursuivre l'engagement municipal en faveur de la transition alimentaire ;
- mettre en œuvre un programme de promotion de l'entrepreneuriat social dans les quartiers prioritaires lillois ;
- co-construire de nouvelles politiques publiques entre la Ville et les acteurs de l'ESS.

Afin de représenter les bénéficiaires de la stratégie ESS municipale, sont également conviés les lauréats de l'appel à projets ainsi que les autres structures de l'ESS subventionnées par la Ville.

- ❖ Un **groupe de travail politique sur l'ESS** rassemble les élus concernés et intéressés par l'ESS, notamment les élus de Lomme et Hellemmes.

Il a pour rôle de :

- Faciliter la mise à l'agenda politique de la stratégie ESS, d'en assurer le suivi et de garantir la diffusion des valeurs et principes d'action de l'ESS au sein de l'ensemble des politiques publiques liées au développement économique soutenable du territoire ;
- Discuter de la place de l'ESS dans les autres politiques menées au sein de la Ville (petite enfance, urbanisme, culture, vie associative...), notamment par la réalisation de visites d'initiatives sur le terrain ou tout autre format pertinent.

Le groupe se réunira 2 fois par an.

- ❖ Un **groupe de travail inter-services** sera piloté par le/la chargé-e de mission ESS, et composé des directeurs et chargés de mission intéressés. L' élu en charge de l'ESS sera également convié.

Il a pour rôle de :

- Assurer la gouvernance technique de la stratégie ESS 2021-26 ;
- Assurer la prise en compte de l'ESS au sein des différentes politiques publiques ;
- Echanger sur les projets ESS nouveaux, les dispositifs ou les innovations socio-économiques du territoire.

Les membres pourront s'associer aux visites proposées au groupe de travail politique sur l'ESS, le cas échéant.

La fréquence de ces réunions est semestrielle.

- ❖ Un **groupe de coordination des SCIC** est également créé, rassemblant les élus siégeant dans des SCIC du territoire, piloté par l' élu délégué à l'ESS.

Il a pour rôle de :

- Répondre aux questions des élus sur les SCIC et leur gestion ;
- Transmettre les informations échangées dans les organes de gouvernance des SCIC aux services techniques ;

Les techniciens des délégations concernées pourront être associés.

La fréquence de ces réunions est annuelle.

## **4.2 Mise à jour de la feuille de route et évaluation de la stratégie**

La feuille de route 2021-2023 sera agrémentée de fiches actions pédagogiques. Elle sera mise à jour en 2023 via une 2<sup>e</sup> feuille de route 2024-2026, dans le cadre de la délibération cadre 2021-2026, sans nécessité de devoir délibérer à nouveau.

La stratégie ESS 2021-2026 sera évaluée annuellement et particulièrement l'année précédant la fin de la délibération cadre soit, courant 2025.

Ces bilans seront présentés au Comité de Pilotage multi-partenarial.